

CHARTRE POUR LE LIVRE ET LA LECTURE EN ENTREPRISE

La lecture est une activité culturelle essentielle. Les livres sont de formidables vecteurs de compréhension du monde, de développement intellectuel et d'épanouissement. Or, comme de nombreuses études le montrent, le temps consacré à la lecture chez les actifs tend à diminuer d'année en année au profit des écrans. Pour lutter contre cette tendance, de plus en plus de chefs d'entreprises et de salariés font le pari de la lecture en entreprises, convaincus que le livre a toute sa place dans le monde du travail.

Boîtes à lire, clubs de lecture, bibliothèques d'entreprises, rencontres avec un auteur... toutes les expériences le démontrent : la lecture contribue au bien-être au travail des salariés, au renforcement de l'esprit d'équipe, à l'expression individuelle et collective, aux débats d'idées... Développer la place du livre en entreprise, c'est contribuer à l'épanouissement personnel et culturel de chacun, ouvrir des espaces de liberté et de réflexion, s'enrichir d'autres regards.

Le CNL souhaite ainsi proposer à toutes les entreprises qui le souhaitent de promouvoir la présence du livre et de la lecture sur les lieux de travail en signant la « Charte pour le livre et la lecture en entreprise ».

NOUS, DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISES,

- Convaincus que, pour les salariés, la présence de livres, l'incitation à la lecture ou la rencontre avec des auteurs sur le lieu de travail constituent un facteur d'émancipation et une expérience sensible, à la fois personnelle et collective, qui participe au bien-être et qui incite à la réflexion, à l'expression et aux échanges ;
- considérant que, pour les entreprises, le livre et la lecture peuvent constituer un levier pour la cohésion des équipes et la qualité du dialogue, une source d'ouverture d'esprit, de créativité et d'innovation profitable pour l'ensemble de l'organisation, un élément d'attractivité des talents ;
- considérant que, grâce à cette rencontre avec le livre et la lecture, les entreprises et les comités d'entreprise (et assimilés) pourront donner de la visibilité à leur action culturelle, renforcer et valoriser leurs compétences en matière de médiation, communiquer sur l'engagement de l'entreprise à ce sujet ;
- convaincus que la très grande diversité des genres littéraires (roman, BD, essai, jeunesse, poésie...) permet d'envisager des projets littéraires adaptés à toutes les cultures d'entreprise ;

NOUS ENGAGEONS À :

ARTICLE 1

Sensibiliser les employés aux bienfaits de la lecture et les encourager à développer cette pratique pour eux et leurs proches ;

ARTICLE 2

Créer ou favoriser la rencontre durable du livre et de la lecture avec l'entreprise, sous toutes ses formes, tels que : la mise en place d'une boîte à livres, de dons de livres, de chèques lire ou de bons d'achats en librairie, d'un prix littéraire en interne, d'un concours d'écriture, d'une bibliothèque d'entreprise, d'un club de lecture, d'une participation au quart d'heure de lecture national ou encore aux festivals littéraires locaux, d'une invitation d'un auteur pour une rencontre, une masterclass, une résidence... ;

ARTICLE 3

Impliquer, dès la constitution du projet, les protagonistes utiles à la réalisation du projet dans l'entreprise (direction et services, syndicats et organismes représentatifs des personnels) et prendre le temps nécessaire pour que se construise une démarche culturelle cohérente qui peut être, entre autres, fondée sur la rencontre libre entre les auteurs et/ou les livres et les salariés ;

ARTICLE 4

Veiller, dans la construction du projet, à associer, lorsque cela est possible, les réseaux du livre et de la lecture de proximité (bibliothèques, librairies, éditeurs...);

ARTICLE 5

Respecter les bonnes pratiques en matière de rémunération et les droits de propriété littéraire et artistique en vigueur ;

ARTICLE 6

Veiller à la mise en place d'un volet de communication et/ou de médiation accompagnant la mise à disposition de livres ou la présence d'un auteur dans l'entreprise.

Tous les signataires de cette charte pourront bénéficier s'ils le souhaitent de l'accompagnement du Centre national du livre qui pourra mobiliser son expertise et son réseau afin de faciliter la mise en œuvre des projets favorisant le livre et la lecture en entreprise, mettre à disposition des guides et outils pour accueillir un auteur dans de bonnes conditions dans le respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur, valoriser tous ces projets dans sa communication nationale ainsi que constituer et animer un réseau des signataires de la présente charte pour permettre la diffusion des idées et des bonnes pratiques.
